

WEBINAIRE 20 DECEMBRE 2023 - 11h

APPELS À PROJETS

Stratégie d'accélération numérique écoresponsable
Dernière relève de l'AAP ECONUM

AU PROGRAMME

- > Enjeux et thématiques de ce nouvel appel à projets
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



Valentine SENTIS

Cheffe de projets Numérique responsable
Pôle financement de l'innovation et PIA
ADEME



François-Xavier LAVIRON

Ingénieur numérique responsable
Service Sobriété Numérique
Direction Economie Circulaire
ADEME

France 2030 : un plan d'investissement pour la France de demain

- Plus de **50 milliards** d'euros déployés sur 5 ans (20 Mds € du PIA 4 et 34 Mds € de nouveaux crédits)
- **10 objectifs** pour répondre aux grands défis de notre temps

MIEUX PRODUIRE

Objectif

1

Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)

Objectif

2

Devenir le leader de l'hydrogène vert

Objectif

3

Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %

Objectif

4

Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030

Objectif

5

Produire le 1^{er} avion bas carbone

MIEUX VIVRE

Objectif

6

Investir dans une alimentation saine, durable et traçable

Objectif

7

Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain

Objectif

8

Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

Objectif

9

Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites

Objectif

10

Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant



France 2030 à l'ADEME ≈ 10 Md€



**Décarbonation
Industrie**



**Hydrogène
décarboné**



**Energies
renouvelables**



**Produits biosourcés
Carburants durables**



**Recyclage et
réincorporation**



**Décarbonation
des mobilités**



**Ville durable
Bâtiment innovant**



**Bois
Forêt**



**Numérique
responsable**



Eau

L'impact environnemental du numérique

L'empreinte carbone du numérique en France

17,2 Mt CO2 eq. soit 2,5 % de l'empreinte nationale

Consommation énergétique : empreinte carbone, radiations ionisantes et épuisement des ressources abiotiques fossiles

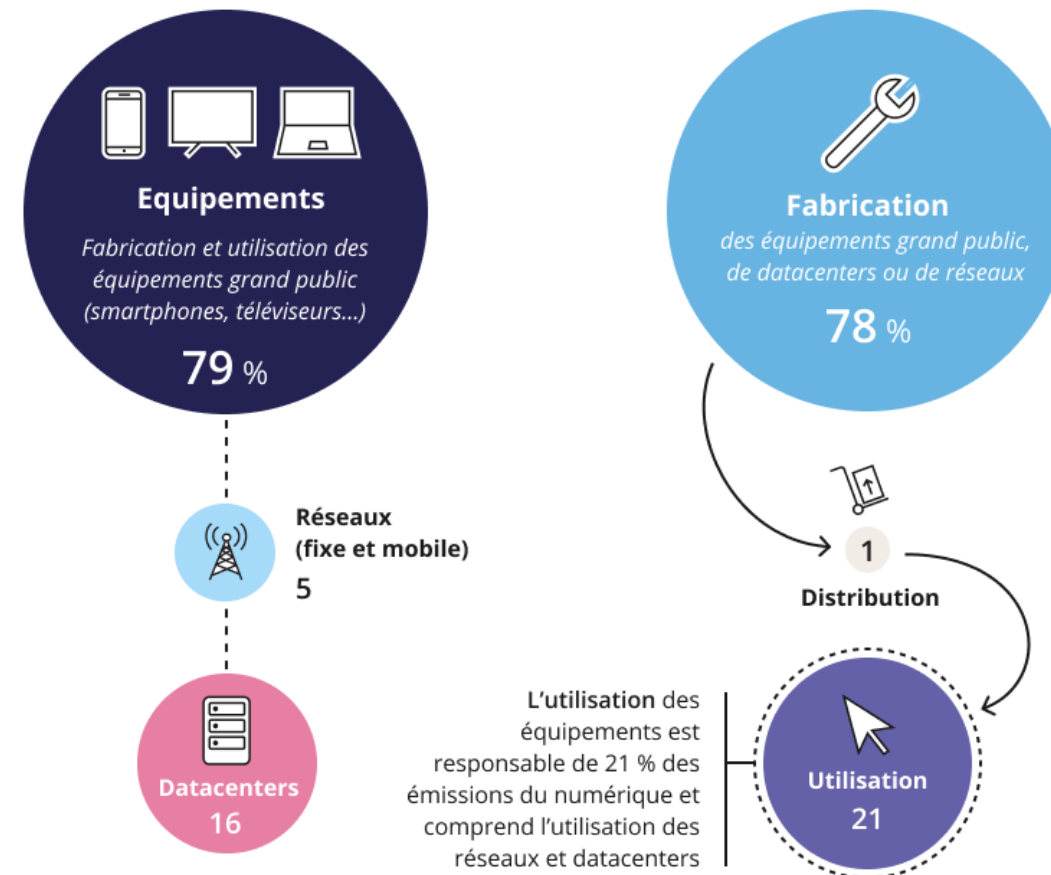
10 % de la consommation électrique française soit 48,7 TWh par an

L'épuisement des ressources abiotiques naturelles (minéraux & métaux) : représente de l'ordre de **27 % de l'impact** environnemental du numérique et est équivalent à l'extraction de 21 tonnes d'or

L'empreinte carbone du numérique dépend essentiellement des équipements et de leur fabrication

Répartition de l'empreinte carbone du numérique en 2020 par composantes du numérique (%)

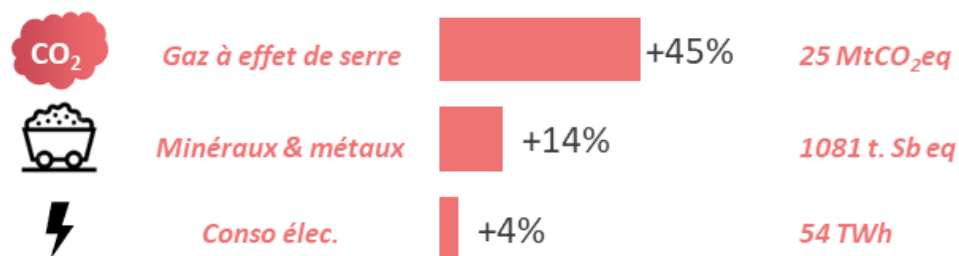
Répartition de l'empreinte carbone du numérique en 2020 par phase du cycle de vie (%)



L'impact environnemental du numérique à 2030

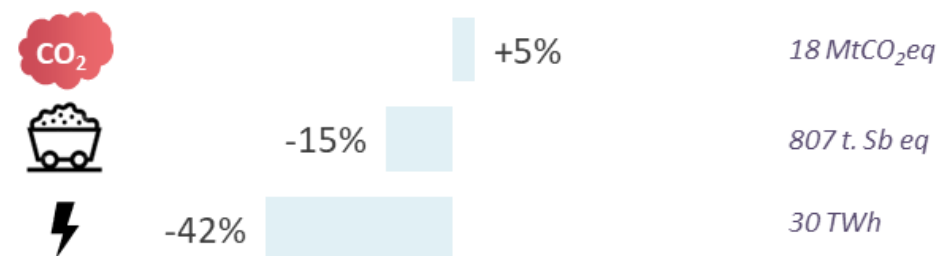
Scénario tendanciel

Au rythme actuel de croissance du parc et de renouvellement des terminaux, si rien n'est fait l'impact environnemental du numérique va croître par rapport à 2020 :



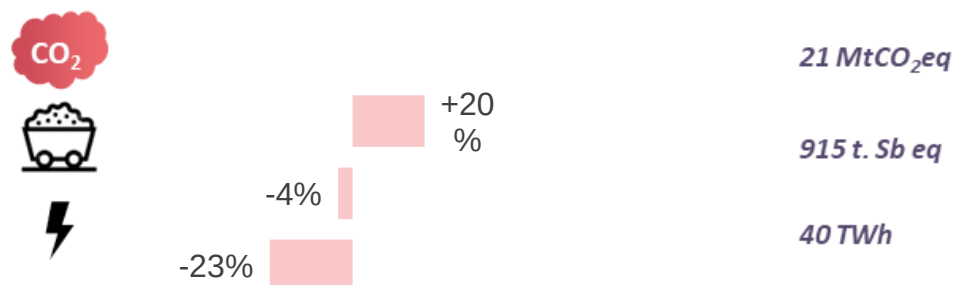
Scénario d'éco-conception généralisée

Contenir cette croissance en poussant ces deux mesures plus avant (durée de vie des terminaux allongée de 2 ans et efficacité énergétique accrue) :



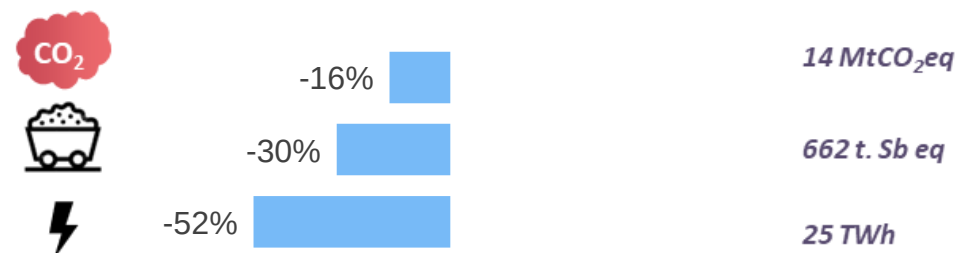
Scénario d'éco-conception modérée

Limiter cette croissance par l'augmentation de la durée de vie des terminaux de 1 an ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique :



Scénario de sobriété

Réduire l'impact en combinant les mesures précédentes avec une stabilisation du parc de terminaux :



STRATEGIE Numérique Responsable

- **Objectifs :**

- Réduire l'empreinte environnementale du numérique
- Développer une offre compétitive de produits et de services numériques plus sobres et respectueux de l'environnement.
- Donner à la France les moyens de fixer des objectifs, d'ici à 2050, de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation énergétique, en eau et en ressources abiotiques (minérales et fossiles) à l'échelle du secteur numérique.

- **4 Axes :**

- Axe 1 : Soutenir la recherche et le développement de méthodes et référentiels pour enrichir la connaissance en matière d'évaluation de l'empreinte environnementale du numérique, et favoriser l'écoconception et la sobriété des solutions numériques.
- **Axe 2 : Favoriser l'innovation pour une économie circulaire dans le secteur du numérique afin de promouvoir l'écoconception, la sobriété et l'allongement de la durée de vie des solutions numériques.**
- Axe 3 : Créer une offre de formation continue et initiale relative à l'écoconception, et à la sobriété numérique.
- Axe 4 : Acculturer et accompagner les différents acteurs dans le cadre de cette transformation numérique écoresponsable.

ECONUM - Soutien au développement d'une économie du numérique innovante, circulaire et à moindre impact environnemental

Prochaine et dernière clôture : 31/05/2024 (pré-dépôt à réaliser 1 mois avant)

Objectifs

Favoriser l'innovation pour une économie circulaire dans le secteur du numérique afin de promouvoir l'écoconception, la sobriété et l'allongement de la durée de vie des solutions numériques.

Les projets devront s'inscrire dans au moins un de ces trois des sept piliers de l'économie circulaire :

- **« écoconception » (fabrication de produit ou service)**

Exemples : outils destinés à mesurer et piloter l'impact environnemental des ressources mises en œuvre par un service numérique

- **« réemploi / reconditionnement » (allongement de vie d'un produit)**

Exemples : solutions innovantes facilitant l'accès et la production de pièces détachées

- **« modèles de production responsables : « économie de la fonctionnalité » et « low tech »**

Exemples : solutions innovantes de service dans le domaine du numérique qui s'inscrivent dans l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, à savoir la vente d'un usage plutôt que d'un bien

Sur chacun de ces trois piliers, des projets visant la création de **biens communs** pourront être éligibles aux financements de cet appel à projets.

Typologie des projets

Cadre proposé

Structure partenariale	Projet mono-partenaire ou en consortium avec au plus 5 partenaires dans le cas général
Budget minimum des projets	Entre 300 000 euros et 5 000 000 euros
Cible	Entreprises (grands groupes, GE, PME, TPE, start-up), associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire, laboratoires, collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que des établissements publics
Critère Environnement	Dépôt avec une analyse <u>Empreinte projet niveau 1</u> visant à identifier qualitativement les bénéfices et les coûts environnementaux potentiels du projet. Le projet devra également inclure dans ses travaux la réalisation d'une analyse Empreinte projet à minima niveau 3 (ACV simplifiée) permettant d'identifier des améliorations, des innovations technologiques, voire des ruptures technologiques garantissant la réduction des impacts environnementaux du produit / service numérique tout au long de son cycle de vie.
Dépenses éligibles	Pour les activités de RDI : - Les salaires et charges, frais connexes, coûts de sous-traitance, contribution aux amortissements, coûts de refacturation interne, frais de mission et autres frais d'exploitation directement liés au projet (consommables non amortis dans les comptes). - Les études d'ingénierie ainsi que les études de suivi de réalisation et la coordination des travaux.
Retours financiers	Le remboursement des avances est déclenché par l'atteinte d'un seuil de succès. Le montant des échéances de remboursements intègre un taux d'actualisation, basé sur le taux de référence et d'actualisation fixé par la Commission européenne à la date de la décision d'octroi des aides. Ce taux peut être ajusté à la hausse en cas d'évolution des modalités de remboursement.
Versements des aides	- Avance à notification de 15% maximum à la contractualisation - Versements intermédiaires à chaque étape clé - Solde 20 % minimum

Typologie des projets

Cadre proposé

- L'aide apportée aux activités économiques sera constituée d'une part de **subvention et d'avance remboursable**. La part d'avance remboursable sera de maximum 40%.
- Aucune aide de moins de 200 000 € ne sera attribuée à un partenaire de type Grande Entreprise** (au sens européen).
- Dans la limite prévue par les textes européens, les taux pourront être majorés **de 15% pour le taux RDI si projet collaboratif**.

Une collaboration effective existe :

 - entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME, ou est menée dans au moins deux États membres, ou dans un État membre et une partie contractante à l'accord EEE, et aucune entreprise unique ne supporte seule plus de 70 % des coûts admissibles*
 - ou*
 - entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances, et ce ou ces derniers supportent au moins 10 % des coûts admissibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.*

Aide accordée

Acteur économique				Acteur non économique
Type d'entreprise Types de dépenses	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande Entreprise (GE et ETI)	L'intensité de l'aide pourra aller jusqu'à 100 % des coûts intrinsèquement liés aux projets sans prendre en compte les statutaires de la fonction publique
Recherche industrielle	70%	60%	50%	
- Dans le cadre d'une collaboration effective (1)	80%	75%	65%	
Développement expérimental	45%	35%	25%	
- Dans le cadre d'une collaboration effective (1)	60%	50%	40%	
Travaux d'industrialisation issus de la phase de R&D&I	35%	25%	15%	

Critères de sélection des projets

Caractère innovant

- Caractérisation des verrous à lever
- Niveau de maturité visé en fin de projet (TRL 8 à 9), Etat de l'art

Capacité financière et opérationnelle

Evolution des capitaux propres pendant le projet au regard des aides demandées (a minima pour satisfaire la règle du 1 : 1)

Impact social

- Emplois créés/maintenus
- Territorialité des travaux
- Réplicabilité
- Incitativité de l'Aide

Impact environnemental

- Réduction CO²
- Economie matière/énergie, etc.

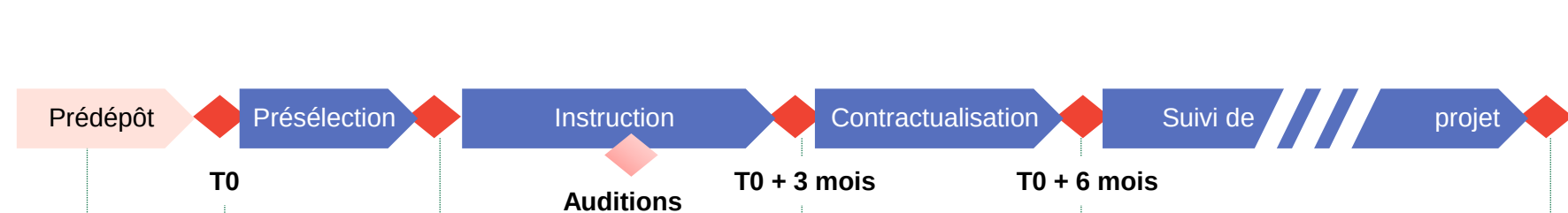
Impact économique

(ne concerne pas les projets dédiés au bien commun)

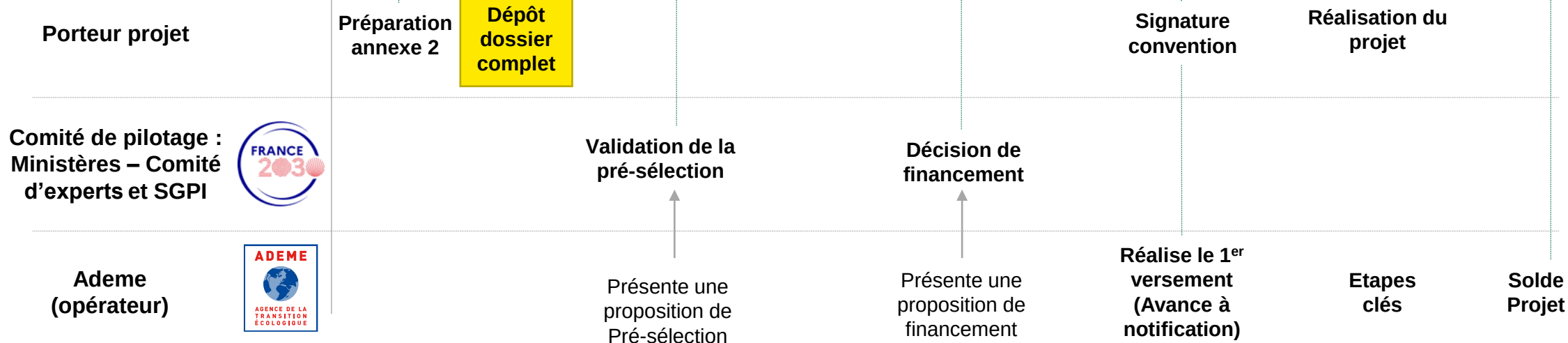
- Chiffre d'affaires visé à 5 ans post-projet
- Différenciation /Concurrence

Vue globale du processus

Etapes du processus



Jalons clés



Liens et Contacts

➤ AAP ECONUM

- Adresse mail dédiée : aap.econum@ademe.fr
- Entreprise : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a>
- Collectivités : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230418/soutien-developpement-dune-economie-numerique-innovante-circulaire-a>

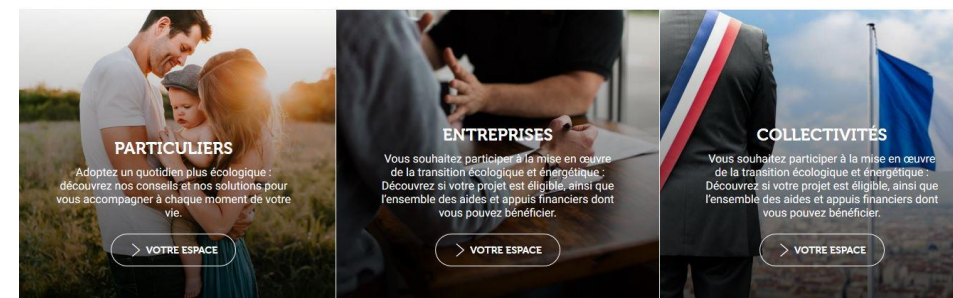
➤ Etude Ademe et ARCEP

➤ Stratégie d'accélération et dossier de presse: <https://www.gouvernement.fr/verdissement-du-numerique>

➤ Les informations sur le cadre pour le numérique responsable : <https://www.ecologie.gouv.fr/numerique-responsable>

➤ Recherche et innovation PIA – Entreprise

- <https://expertises.ademe.fr/recherche-innovation>
- <https://www.ademe.fr/entreprises/innover-developper>





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Questions / Réponses